



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

Convoqué le vendredi 16 février 2018

**COMMUNE DE GARDANNE**

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

**OBJET :** **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VENDRE UN TERRAIN A DETACHER DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION CB N° 331, NOUVELLEMENT CADASTREE APRES PLAN DE DIVISION SECTION CB N° 510, SIS CITE RAVE A BIVER, A MONSIEUR NORBERT FOURNIER ET MADAME MARGUERITE PASSEBOIS**

MEI Roger  
PRIMO Yveline  
LA PIANA Jean-Marc .....Procuration à compter de la question n° 15  
PONA Valérie  
BASTIDE Bernard  
NERINI Nathalie  
MENFI Joseph (dit Jeannot)  
ARNAL Jocelyne  
PORCEDO Guy .....Procuration à compter de la question n° 03  
MASINI Jocelyne  
PONTET Anthony  
LAFORGIA Christine  
JORDA Claude  
GUIDINI-SOUCHE Johanne.....Procuration jusqu'à question n° 07  
PARDO Bernard  
KADRI Zahia  
PARLANI René .....Procuration  
BARBE Françoise  
TOUAT Didier .....Procuration  
SEMENZIN Véronique .....Procuration jusqu'à la question n° 02  
BRONDINO Maurice  
GAMECHE Samia  
VIRZI Antoine .....Procuration  
BUSCA-VOLLAIRE Céline .....Procuration  
BAGNIS Alain  
MUSSO Alice  
SBODIO Claude  
GARELLA Jean-Brice .....Procuration à compter de la question n° 02  
MARTINEZ Karine .....Absente  
RIGAUD Hervé  
BIGGI-CONTI Marlène .....Procuration  
AMIC Bruno  
APOTHELOZ Brigitte  
BALDO Antonio .....Procuration  
LEPOITTEVIN Clément ..... Absent

Nombre total de conseillers : 35  
Présents à la séance : 25 jusqu'à la question n° 3 puis 24 jusqu'à la question n° 7  
puis 25 jusqu'à la question n° 14 puis 24  
Nombre de pouvoirs : 8 jusqu'à la question n° 3 puis 9 jusqu'à la question n° 7 puis 8 jusqu'à la  
question n° 14 puis 9  
Absent à la séance : 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Monsieur Norbert FOURNIER et Madame Marguerite PASSEBOIS sont propriétaires d'une maison d'habitation édifiée sur la parcelle cadastrée section CB n° 41 sise Cité Rave à Biver, surplombant une parcelle de terrain cadastrée section CB n° 331, nouvellement cadastrée après plan de division section CB n° 510, appartenant à la commune.

Le mur de soutènement de leurs terres étant en très mauvais état et menaçant d'engendrer un glissement de terrain, ils ont dû dans l'urgence entreprendre des travaux. Pour cela, une convention en date du 30/05/2016 avait été conclue, afin de les autoriser à procéder à la réfection de ce mur par la réalisation d'un mur de soutènement en poids, implanté en partie sur la parcelle communale cadastrée alors section CB n° 331. Une décision de non opposition sous le numéro 013 041 16 K 0047 leur a été délivrée en date du 5/04/2016 pour la démolition d'un mur et reconstruction d'un mur de soutènement en enrochements.

Après examen, il apparaissait que la commune n'avait pas d'intérêt particulier à conserver ce terrain qui a permis la réalisation de ces travaux. C'est pourquoi la commune s'était engagée à l'époque à céder une emprise de 12 m<sup>2</sup> environ, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal. De plus, en vue de faciliter l'entretien et les réparations à effectuer sur le mur de soutènement, la commune s'était engagée à permettre à Monsieur Norbert FOURNIER et Madame Marguerite PASSEBOIS, à accéder sur la propriété communale comme indiqué dans la convention du 30/05/2016.

Ce terrain a été évalué par le Service des Domaines à 1 000 € (mille euros) suivant l'avis du 8/09/2016 prolongé de six mois par courrier en date du 30/11/2017, ci-annexé (2 avis).

Un document d'arpentage a été établi par A.T.G.T. S.M., Géomètre-Expert, indiquant la superficie exacte détachée (13 m<sup>2</sup>), ainsi que les nouveaux numéros de parcelles issus de la division.

Je vous propose de vendre à ce prix (1 000 €), à Monsieur Norbert FOURNIER et Madame Marguerite PASSEBOIS, ce terrain d'une superficie de 13 m<sup>2</sup>, conformément aux plans ci-joints.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

#### **DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 :** De vendre à Monsieur Norbert FOURNIER et Madame Marguerite PASSEBOIS, un terrain d'une superficie de 13 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle communale cadastrée CB n° 331 nouvellement cadastrée après plan de division section CB n° 510, située Cité Rave à Biver, conformément à la convention signée le 30/05/2016, afin de régulariser l'implantation de leur mur de soutènement édifié dans l'urgence sur une partie d'une parcelle communale.

**ARTICLE 2 :** Qu'un document d'arpentage établi par géomètre-expert indique la superficie exacte détachée, ainsi que les nouveaux numéros issus de la division.

**ARTICLE 3 :** De vendre ce terrain au prix de 1 000 € (mille euros), ce prix ayant reçu l'aval de Monsieur Norbert FOURNIER et Madame Marguerite PASSEBOIS.

**ARTICLE 4** : Que l'avis des Domaines du 8/09/2016 prolongé de six mois par courrier en date du 30/11/2017, restera annexé.

**ARTICLE 5** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente devant Maître Jean-Yves RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toute les formalités y afférent.

**ARTICLE 6** : Que l'ensemble des frais d'acte seront à la charge de Monsieur Norbert FOURNIER et Madame Marguerite PASSEBOIS.

**ARTICLE 7** : Que le prix de vente sera versé aux recettes du Budget communal.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **08 MARS 2018**

AFFICHÉE LE : **08 MARS 2018**

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **08 MARS 2018**